



Témoign "harceleur "

Par **Michelinedaix**, le **08/10/2023** à **02:19**

Bonsoir, j'ai fait appel d'une procédure de bornage judiciaire concernant un bien et une assignation de revendication de possession trentenaire pour le terrain commun avec mon voisin devant ce bien.

Depuis des années je cache ma vie privé à mon frère, pervers narcissique qui cherche toujours à me faire du mal, ma mère évite également que mon frère obtienne des informations sur moi quand il vient séjourner chez elle. Ma mère pense que c'est de la jalousie. En fait non car il a très bien réussi sa vie mais il veut que je reste en bas de l'échelle (doutes puis maintenant il ne se cache plus).

En cherchant certainement autour de l'endroit où j'habite il a fait connaissance avec mon voisin et il a apporté un témoignage mensongé que je vais devoir contrer Mais comme je vais déménager, je ne veux pas que mon frère sache où je vais habiter par l'intermédiaire de mon voisin car mon frère est très intelligent, vicelard (calomnieux, menteur, profitant de sa bonne position professionnelle pour faire croire à son honnêteté). Il est sadique puisqu'il ne faut pas que je réussisse ni que je sois appréciée, et a freiné ma vie professionnelle (ex: patron très content lors d'un essai et qui a la fin hésitait à me garder et ne pouvait se justifier: jeune je disais tout à ma mère qui répétait tout) et sociale (ex: conseillère bancaire de mon père décédé que je venais voir pour voir si le croque-mort pouvait se prélever et qui me répond avec effrois "non, non vous ne pouvez pas retirer de l'argent" et juste avant j'avais attendu anormalement en salle d'attente et comme cela faisait des années que j'avais des doutes, quand je lui ai posé la question si mon frère était passé par là, elle m'a dit oui). Voilà le pervers narcissique dont je ne peux pas me défaire. Mon frère étant même allait voir mon amie d'enfance pour me critiquer pour qu'elle arrête de me fréquenter. Ce qu'elle n'a pas fait bien sûr mais j'ai perdu mon meilleur ami qui était l'ami de la famille donc de lui aussi.

Les témoins ayant peur de témoigner

Je voulais donc savoir si je peux ne pas communiquer ma nouvelle adresse pour éviter que mon voisin divulgue mon adresse.Merci.

Par **Visiteur**, le **08/10/2023** à **09:25**

Bonjour,

Si vous ne voulez pas divulguer votre nouvelle adresse, il faut passer par un avocat et vous

domicilier chez lui pour la procédure.

Vous pouvez porter plainte pour harcèlement contre votre frère, mais il faudra avoir des preuves.

Faites vous aussi aider sur le plan psychologique parce qu'une telle persécution cause de gros dégâts et vous avez besoin d'aide pour vous en remettre.

Par **Michelinedaix**, le **09/10/2023** à **11:00**

Bonjour. Merci yapasdequoi. Déjà de savoir qu'il y a la possibilité de cacher mon adresse est un très grand soulagement.

Pour le reste c'est assez dur à prouver car il est très prudent et peut pour certaines actions dire qu'il agit dans l'intérêt de ma mère alors que c'est moi qu'il essaye d'atteindre.

Et quand je vois que des personnes comme les femmes d'ex-concubin violents qui ont des preuves se retrouvent incomprises en justice et que l'on donne plus de crédit à leur mari, je me dis que ce sera encore moins évident pour moi car il y a influence improuvable sur la famille (parle bien et use de sa position professionnelle qui impressionne par sa réussite).

En effet, il a profité que j'ai récupéré ma mère au domicile conjugal car elle voulait quitter mon père, pour manipuler mon père, qui avait déjà un fond mauvais lui-même et qui préférait déjà mon frère, pour le pousser à faire un testament qui me déshéritait. Ouf la loi m'a préservé un peu en succession mais mes deux frères ont obtenu la quotité disponible. Ensuite l'influence sur mes potentiel employeurs comme j'étais jeune, avec les années, je pense qu'ils ne souviendraient pas de moi si je leur pose la question. Pour la conseillère de la poste c'est vieux aussi et puis aussi elle a pu être mutée. Et puis c'est souvent pareil quand on demande à quelqu'un de faire une attestation de témoignage, de suite ils ont peur de se retrouver à la barre (ce qui est pourtant rare sauf pour les affaires criminelles) ou ne veulent pas se mêler des affaires des autres qui plus est l'individu leur fait peur car elles ont peur des conséquences. C'est le cas de mes voisines qui lorsque ma mère habitait en face de chez moi, entendaient mon frère criait sur ma mère et elles me disaient qu'il la faisait pleurer, parce qu'il essaye le lavage de cerveau pour persuader que son mensonge est une vérité. En effet ma mère étant ma seule famille puisque j'ai coupé les ponts avec mes deux frères, il essaye de détruire ce lien. Lors de la succession mon frère a demandé la mise sous curatelle de ma mère et le dossier d'arguments bidons j'ai pu juste le lire, maintenant il est archivé. Mais le juge a mis ma mère sous curatelle pour constat d'un conflit familial. Ma mère avant le délai de fin de curatelle a demandé à être enlevée de celle-ci. Mon frère a réitéré la demande au juge mais n'a pas obtenu satisfaction. Je ne sais pas si je peux obtenir les arguments qu'il a fait auprès du juge. Ensuite une seule preuve mais encore elle peut être contestable car il cache sa sournoiserie derrière la défense de sa mère, il a porté plainte pour avis de faiblesse, qui n'a pas abouti mais où les policiers ont fait une enquête mais on vu par évidence qu'il n'essaie pas de sauver sa mère mais que c'est l'argent qui le motive. Je ne sais pas si je peux obtenir un compte rendu de la part des policiers. Et là pour le témoignage de mon frère pour la partie adverse dans la procédure de bornage, ce n'est pas une preuve de harcèlement car il peut dire qu'il peut ne pas avoir les mêmes connaissances/amis que moi. Enfin avec un avocat il peut démentir la moindre preuve. Je vais essayer de demander à ma mère de demander son dossier au archives de curatelle et je vais essayer d'avoir le compte rendu ou l'impression des policiers lors de sa plainte d'abus de faiblesse. Pas sûr que j'arrive à rassembler des pièces. Mais bon déjà si vous me dites que je peux domicilier ma procédure chez mon avocate tant

mieux. Merci

Par **Michelinedaix**, le **09/10/2023** à **20:04**

Bonsoir,

J'aimerais savoir si la mésentente familiale pourrait rendre caduc le témoignage de mon frère ou mettre le doute sur la véracité de celui-ci

Par **Visiteur**, le **09/10/2023** à **20:17**

Tout est possible.

Mais on ne comprend pas pourquoi votre frère intervient dans le bornage avec votre voisin.

Par **Michelinedaix**, le **09/10/2023** à **22:54**

Dans le but de me nuire car la partie adverse réclame le paiement de ses frais en prétextant que j'essaie de freiner le bornage pour ce qui concerne la procédure de bornage de mon voisin. Et dans le but de me nuire dans ma demande d'assignation de revendication trentenaire car c'est le même voisin qui ne se gênera pas non plus pour ses frais.

Pourquoi mon frère dans la procédure de bornage...

Dans la procédure j'ai demandé que l'expert soulève des éléments de possession trentenaire et j'ai mis des témoignages. En effet avec mon avocate nous avons mis à l'avant la fusion de deux juridictions (tribunal judiciaire+ une autre qui s'occupe du bornage) depuis 2018.

Mais le juge a déclaré être incapable de rendre un verdict.

C'est pour ça que nous avons fait appel et qu'en même temps nous en avons profiter pour faire une assignation pour la possession trentenaire. Nous l'avons signalé en appel.

Mais il y a aussi que l'avocat de la partie adverse a voulu créer la mauvaise surprise à la fin de sa conclusion pour rétorquer à notre conclusion d'appel.

Par **Visiteur**, le **09/10/2023** à **23:09**

C'est incompréhensible. Je renonce. Parlez avec votre avocat.

Par **Michelinedaix**, le **10/10/2023** à **00:07**

Excusez-moi. Nous aussi on ne comprend pas pourquoi leur avocat met des témoins dans leur conclusion d'intimités (conclusion contre la nôtre lorsque nous avons fait appel côté bornage judiciaire) alors qu'au premier verdict le juge du tribunal judiciaire a indiqué être

incapable de rendre un verdict groupant à la fois le bornage et la possession trentenaire. Mon affaire a commencé courant 2018 et il a eu une fusion fin 2019 de deux tribunaux (décret 2019-1333 du 11 déc 2019, suivant lequel le tribunal d'instance et le tribunal de gde instance ont fusionné en une seule entité dénommée tribunal judiciaire). Comme la fusion était très fraîchement instaurée, le juge s'est jugé incompétent pour juger l'aspect de la possession car au début la procédure ne concernait que le bornage. Il n'a jugé que pour le bornage. Donc nous avons dû faire une procédure d'assignation de revendication trentenaire. Donc oui c'est étonnant que l'avocat de la partie adverse mette des témoins dans sa conclusion d'intimés en réponse à notre conclusion lorsque nous avons fait appel pour la procédure de bornage. Je pense que mon voisin a dû insister auprès de son avocat pour qu'il mette des témoins surtout mon frère afin de créer un malaise et chercher à me déstabiliser car il y a un très fort conflit avec mon frère (jalousie je pense) et mon avocate m'a proposé de mettre la procédure à son domicile comme vous m'aviez conseillé. Mais bon, mon frère veut me faire échouer sur les deux tableaux pour que je me retrouve sans rien et tant qu'à faire avec des dettes.. J'espère avoir été plus claire vu que je me suis mal exprimée

Par **Marck.ESP**, le **10/10/2023** à **07:48**

Bonjour et bienvenue

Je vous remercie de bien vouloir reformuler **uniquement votre question juridique...** l'historique et les ressentiments ne sont pas à prendre en compte.

Par **Michelinedaix**, le **11/10/2023** à **21:03**

Bonjour, je vous remercie.

J'aimerais essayer d'évincer le faux témoignage de mon frère qui s'est mis du côté de la partie adverse et qui ment pour me faire perdre.

Donc j'ai pensé que pour mettre le doute sur la véracité de son témoignage, je pourrais faire témoigner ma mère pour le contredire car elle dirait la vérité. Est-ce que cela peut marcher car j'ai plus de témoins que mon voisin. Merci

Par **Visiteur**, le **11/10/2023** à **21:08**

Votre avocat doit vous aider à y voir plus clair. Parce que là on nage en plein brouillard...